

Comment ajouter ou supprimer un client dans votre espace en ligne?

Publié le 11 septembre 2024

Pourquoi l'utiliser?

Vous pouvez retrouver l'ensemble des actions à effectuer pour ajouter ou supprimer un client dans votre portefeuille Urssaf.

De quoi avez-vous besoin?

De votre identifiant et mot de passe pour vous connecter à votre espace en ligne.

1 Rendez-vous sur votre espace en ligne

Les actions à réaliser

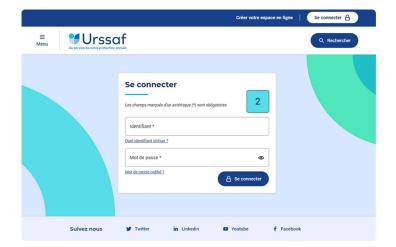
Action 1

Sur la page d'accueil, cliquez sur le bouton « Se connecter », en haut à droite de votre écran.



Action 2

Après avoir renseigné les zones « Identifiant » et « Mot de passe », vous accédez à la page d'accueil de votre espace en ligne.



Vous n'avez pas encore créé votre espace en ligne ? Sur la page d'accueil d'urssaf.fr, cliquez en haut à droite, sur "Créer votre espace en ligne" et complétez votre demande d'adhésion.

2 Ajouter un client

Les actions à réaliser

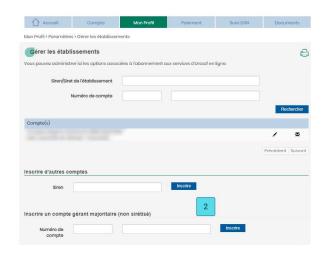
Action 1

Cliquez sur le bouton « + Ajouter un compte » de votre tableau de bord tiers déclarant.



Action 2

Saisissez le Siren pour un employeur ou un travailleur indépendant ou le numéro de compte pour un gérant majoritaire sans Siret et cliquez sur le bouton « Inscrire ».



Action 3

Après avoir cliqué sur le bouton « Enregistrer », une fenêtre s'ouvre : cliquez sur « OK ».

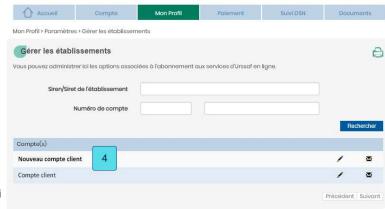
mon.urssaf.fr indique

Votre modification a bien été prise en compte.



Action 4

Une fois l'ajout enregistré, la rubrique «Gérer les établissements» s'affiche, intégrant le nouvel ajout du compte de votre client.



Bon à savoir

Incitez votre client à créer son compte en ligne. Ainsi rapide et autonome à son attestation de vigilance.

2.1 Cas 1 – Le client est un employeur

Les actions à réaliser

Action 1

Renseignez le montant à payer déclaré sur la dernière déclaration et le numéro de compte employeur de votre client.

Cochez ensuite les services en ligne ainsi que les services de communication par courriel dont vous souhaitez bénéficier.



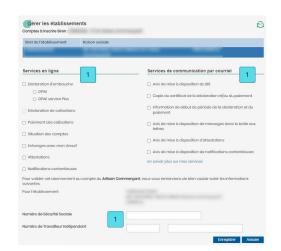
Cas 2 – Le client est un travailleur indépendant artisan, commerçant, professionnel libéral non réglementé

Les actions à réaliser

Action 1

Renseignez le numéro de sécurité sociale et le numéro de compte Indépendant de votre client.

Cocher ensuite les services en ligne ainsi que les services de communication par courriel dont vous souhaitez bénéficier.



Cas 3 – Le client est un professionnel libéral réglementé ou un gérant majoritaire sans siret

Action 1

Renseignez le montant à payer de la première échéance de l'année et le numéro de compte employeur de votre client.

Cochez ensuite les services en ligne ainsi que les services de communication par courriel dont vous souhaitez bénéficier.



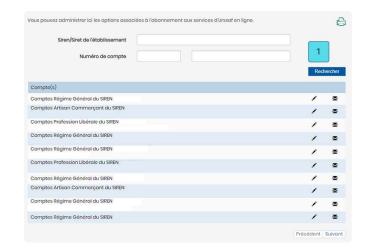
3 Supprimer un client

Les actions à réaliser

Action 1

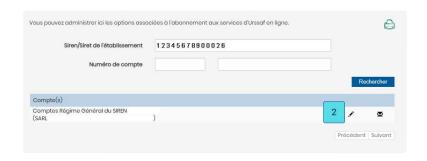
Une fois connecté à votre espace en ligne, cliquez sur le bouton « + Ajouter un compte ».

Saisissez le Siren/ Siret ou le numéro de compte de votre client, puis cliquez sur le bouton « Rechercher ».



Action 2

Cliquez sur le crayon à côté du nom de votre client.



Action 3

Cliquez sur le bouton « Résilier ».



Action 4

Pour confirmer la suppression, cliquez sur le bouton « OK ».



Bon à savoir

Si vous ne gérez plus le compte d'un client ou si le compte d'un de vos clients est radié, il est conseillé de le supprimer de votre portefeuille.